



Modalités d'inscription

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Année 2023



1. Modalités

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur www.lecelles.fr

Une fois complétés et scannés, les parents sont invités à les transmettre via l'adresse mail de la mairie à savoir mairie.lecelles@wanadoo.fr

Si votre enfant a participé au centre de juillet, le dossier n'est plus à compléter pour les autres périodes de petites vacances : il sert de support et est mis à jour si besoin pour les petites vacances. Le dossier est revu dans sa globalité pour le centre aéré de Juillet et ce, pour toute l'année.

En général, la Mairie de Lecelles accuse réception du dossier envoyé par les parents, répond à la demande téléphonique, dans les deux cas **elle confirme l'inscription** par écrit via un mail. (cf 2.2.)

2. Points de vigilance

2.1. Tout renseignement relatif à l'état de santé de votre enfant est à déclarer avant le démarrage du centre

2.2. Nous vous invitons à vérifier que votre enfant est bien inscrit avant chaque centre aéré au numéro suivant ☎ 03 27 48 59 02

3. Calendrier prévisionnel 2023 ALSH

3.1. Pour les petites vacances « les petits centres » moyenne de 60 enfants

	Période <i>1^{ère} semaine des vacances scolaires</i>	Inscription à partir du 1 mois date à date
Février 2023 1 semaine (printemps)	Du 13 au 17 février 2023	<u>A compter du 16 janvier 2023</u> au 27 janvier 2023
Avril 2023 1 semaine (Pâques)	Du 17 avril au 21 avril 2023	<u>A compter du 17 mars 2023</u> au 31 mars 2023
Novembre 2023 1 semaine (Toussaint)	Non déterminé	Non déterminé

3.2. Pour les grandes vacances « le grand centre de Juillet » moyenne de 190 enfants

	Période	Inscription à partir du
Juillet 2023 3 semaines	Du 10/07 au 28/07/2023	<u>A compter du 15/05/2023</u> au 15/06/2023

NB Une fête du centre (spectacle) est organisée le dernier mercredi

Le 5 Janvier 2023, Jean-Claude Messager Maire de Lecelles

